

PROGRAMME DU MASTER EN DROIT - PAD3

Adapté pour les titulaires d'un diplôme universitaire de premier cycle en droit réalisé à l'étranger

Inscription et accès :

Pour introduire votre dossier, il y a lieu de postuler au master en droit de la finalité de votre choix. **Vous ne pourrez pas sélectionner un programme « PAD » dans le cadre du processus d'inscription.** Il appartiendra à la Commission d'admission de vous proposer un programme adapté à votre parcours. Cette offre d'admission n'est pas négociable et chaque candidat conserve la liberté de la refuser et de mettre fin au processus d'admission.

Sous réserve de l'issue de l'examen du dossier de chaque candidat, le programme ci-dessous est, en règle générale, destiné aux titulaires d'un diplôme de premier cycle universitaire en droit réussi à l'étranger de trois ans et/ou 180 crédits ("étudiants PAD3").

Les étudiants « PAD3 » obtiennent le titre de Master en droit à l'issue de trois années académique (programme complémentaire de 60 crédits suivi du programme classique du master en droit de 120 crédits).

Conditions d'accès au master en droit :

Avant d'introduire votre demande d'admission, nous vous invitons à vérifier les conditions d'accès complètes sur le catalogue de cours en ligne : <https://www.ulb.be/fr/programme/ma-droi#admission>

Les candidats non assimilés aux étudiants européens et titulaires d'un diplôme obtenu en dehors de l'espace économique européen doivent avoir obtenu au minimum une moyenne de 14/20 pour chaque année d'étude du ou des diplôme(s) menant à l'admission.

Par ailleurs, un test de langue française attestant un niveau B2 est exigé pour les candidats qui ne sont pas titulaires d'un diplôme en langue française.

Programme complémentaire :

Un programme complémentaire, constituant une "année de passerelle" est imposé aux étudiants PAD3 avant d'accéder aux cours du programme classique du master en droit (120 crédits). Les étudiants devront donc réussir un total de 180 crédits pour obtenir le diplôme de master en droit. Ce programme est principalement composé de cours de droit national belge.

| | | |
|-------------|--|------------|
| DROI-C-4019 | Principes généraux de droit constitutionnel et administratif | 10 crédits |
| DROI-C-4048 | Droit des contrats et de la responsabilité | 10 crédits |
| DROI-C-2005 | Droit pénal (général et spécial) | 5 crédits |
| DROI-C-3003 | Droit de l'Union européenne | 10 crédits |
| DROI-C-3004 | Droit du travail | 5 crédits |
| DROI-C-3005 | Droit des familles | 5 crédits |
| DROI-C-4018 | Droit de la procédure civile et pénale | 5 crédits |
| DROI-C-4017 | Repères méthodologiques en droit belge | 5 crédits |
| LANG-C-1002 | Néerlandais – Grands débutants | 5 crédits |

Total du programme complémentaire : 60 crédits

Travaux pratiques :

Tous les étudiants PAD3 doivent, obligatoirement suivre les travaux pratiques des cours suivants de leur programme complémentaire :

DROI-C-4019 Principes généraux de droit constitutionnel et administratif

DROI-C-4048 Droit des contrats et de la responsabilité

Ils sont, par défaut, dispensés des travaux pratiques des autres cours du programme complémentaire. Ils peuvent néanmoins s'inscrire, sur base volontaire, aux travaux pratiques des cours suivants :

DROI-C-2005 Droit pénal (général et spécial)

DROI-C-3005 Droit des familles

La demande doit être adressée par mail à Monsieur Pietrons (ba-droit@ulb.be) à partir du mardi 30 septembre et pour le 10 novembre au plus tard, pour les cours du premier quadrimestre, et ce même si le processus d'inscription n'est pas encore finalisé. Attention, l'inscription volontaire aux TP est définitive et irrévocabile.

A l'issue du programme complémentaire, les étudiants devront obligatoirement suivre les travaux pratiques des cours du programme classique du master en droit.

Programme annuel de l'étudiant (PAE) :

Le programme complémentaire totalisant 60 crédits, la première inscription de l'étudiant est consacrée exclusivement à ces cours.

Une fois le processus d'inscription terminé, le candidat trouvera dans le **portail MonULB** section « Mes études » puis « **Mes notes** » la liste des cours qu'il devra suivre durant l'année académique à laquelle il est inscrit.

Il appartient à l'étudiant de s'assurer qu'il effectue correctement les formalités requises pour s'inscrire aux cours à option et de vérifier régulièrement, tout au long de l'année académique, que le PAE figurant dans MonULB est correct.

Le portail MONULB est le seul endroit où figure la liste des examens devant être présentés. Tout cours qui figurerait dans une autre plateforme informatique dédiée aux horaires ou à l'enseignement (Université virtuelle, Time Edit, Teams...) sans être repris sur MonULB > Mes études > Mes notes ne figure pas au PAE et ne doit pas être étudié. Tout examen présenté dans le cadre d'un cours ne figurant pas au PAE sera perdu, y compris si la note est supérieure à 10/20 et donc réussie.

Séjour à l'étranger :

Les étudiants PAD3 peuvent postuler pour effectuer un séjour dans une autre institution d'enseignement supérieur (Erasmus, Erasmus Belgica..), moyennant le respect de la condition suivante :

- Être en mesure de terminer leur cursus et d'obtenir leur diplôme l'année où ils partiront en séjour (c'est-à-dire l'année qui suit celle où la demande de séjour est introduite).

Par ailleurs, ils devront également respecter toutes les autres conditions et la procédure en vigueur pour postuler à un séjour dans une autre institution d'enseignement supérieur. Une séance d'information spécifique est organisée au début de chaque année académique.

Espace personnel facultaire :

Une fois votre inscription terminée, vous aurez accès à l'intranet facultaire (Espace personnel). Vous y trouverez tout au long de l'année académique différents formulaires à remplir ainsi qu'un résumé des aménagements liés à votre statut PAD3.